

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**LANGAGE DE L'IMAGE ET COMMUNICATION EN
PHOTOGRAPHIE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 64 21 08 U21 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 26 mai 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

LANGAGE DE L'IMAGE ET COMMUNICATION EN PHOTOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer les enjeux présents et futurs dans le contexte historique et esthétique de la photographie ;
- ◆ d'exercer ses capacités d'expression et de communication personnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Parmi une liste de sujets proposés en relation avec la photographie,

- ◆ produire un court exposé argumenté ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu et son argumentation, en utilisant un niveau de langue approprié à la situation de communication.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ face à des images photographiques, d'identifier les photographes qui ont marqué l'histoire de la photographie ;
- ◆ de présenter un des principaux courants esthétiques en expliquant ses enjeux, ses contextes et l'apport de ses grands représentants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence de la présentation,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire utilisé.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1. Histoire de la photographie,

face à des documents (tout type de support) représentatifs d'une civilisation, d'une époque donnée (ponctuelle ou non),

- ◆ d'appréhender les rapports que l'homme entretient avec l'image, par exemple, en terme :
 - de représentation de la vie quotidienne,
 - de représentation du sacré,
 - d'appropriation de l'objet,
 - de support à la mémoire individuelle et collective,
 - de moyen de communication interpersonnelle,
 - ... ;
- ◆ d'identifier :
 - les grandes étapes de l'histoire de la photographie et de ses courants esthétiques en établissant des liens avec l'histoire :
 - des grands noms de la photographie,
 - des arts graphiques,
 - des peuples et des échanges interculturels entre peuples,
 - des sciences et des technologies,
 - ... ;
 - les circonstances de l'apparition et du développement de la photographie en tenant compte de son influence, pour une époque particulièrement significative :
 - comme support culturel, social ou politique,
 - comme moyen d'illustration de la presse (approche événementielle,...),
 - comme mode de diffusion vers des publics ciblés ;
 - l'impact des technologies de l'image sur l'évolution de la société.

4.2. Esthétique et communication par l'image,

face à des images photographiques,

- ◆ d'en identifier le style photographique (techniques utilisées, courant esthétique...) et d'en expliquer les enjeux ;
- ◆ de mettre en perspective les contextes dans lesquels les images photographiques ont été produites et distribuées ;
- ◆ de développer son sens critique en utilisant les bases du vocabulaire sémiologique.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Histoire de la photographie	CT	B	48
Esthétique et communication par l'image	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100